

*revision constitutionnelle*. Ce schéma de 1964 est fort valable pour établir les positions de chacun, et pourrait être repris de nouveau en 1971 avec avantage et d'une façon nettement constructive pour les participants.

Dans son récent communiqué, la Conférence a estimé que le gouvernement fédéral et les provinces devraient se mettre en devoir de rapatrier aussi rapidement que possible la constitution au moyen d'une formule d'amendement qui serait applicable entièrement à l'intérieur du Canada. Elle a également estimé qu'il y avait lieu de procéder dès que possible à d'autres modifications. A mon avis, cette nouvelle approche dégage considérablement la voie. C'est pourquoi il devrait y avoir moins lieu désormais de craindre une impasse et, si nous le souhaitons, nous serons en mesure de nous donner une constitution qui réalisera les idéaux et les aspirations de tous les Canadiens.

La formule qui permettra des amendements intéressant l'ensemble du Canada et l'une ou l'autre province, mais pas toutes, me semble défendable dans les circonstances présentes. Je suis sûr qu'elle ouvrira de nombreuses voies intéressantes où il paraissait impossible, auparavant, de trouver des solutions générales.

Il n'est pas facile de résoudre des problèmes linguistiques quand on utilise plus d'une langue sur un immense territoire. L'honorable sénateur Connolly a fait état de quelques recommandations importantes faites à propos de la question des langues dans le rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme. Pour ma part, j'ai eu également l'occasion de parler récemment, des problèmes linguistiques au Québec. J'ai à ce sujet des vues bien définies. Elles demeurent inchangées. Elles cadrent tout à fait avec les recommandations du rapport précité. Aussi je n'ai pas l'intention de me répéter.

[Traduction.]

Au cours des voyages que j'ai l'occasion de faire, je ne cesse d'être fasciné par le rayonnement culturel et scientifique des pays multilingues. Plus souvent qu'autrement, ces nations ont démontré une supériorité générale évidente qui, j'en suis sûr, résulte directement de leur culture et de leurs connaissances additionnelles. Les Canadiens devraient s'efforcer d'acquérir ces avantages très importants et ces éléments intérieurs de pacification. Encourager l'étude de deux langues au Canada ne pourrait jamais être considéré une erreur, soit sous l'aspect social, politique ou économique. En outre, maintenant que nous avons des laboratoires de langues qui rendent l'étude de toute langue beaucoup plus facile que dans le passé, il semble honteux qu'un Canadien préconise l'unilinguisme pour ses fils et ses filles—nos Canadiens—qui perdraient ainsi les grands et universels avantages du bilinguisme et les connaissances que les deux cultures peuvent offrir. Le multilinguisme doterait le Canada comme peuple d'une supériorité distincte et fort utile de culture et de connaissances et de rapports avec la plus grande partie du monde, et cela porterait des fruits dans les multiples avantages économiques qui découleraient des connaissances plus étendues de tous les peuples.

L'Union des républiques socialistes soviétiques compte 15 républiques où l'on parle plus de 15 langues officielles et 92 dialectes différents. Chaque république a au moins deux langues officielles propres ainsi que le biélorusse, ou langue de la Russie blanche comme on l'appelle. J'apprends que lorsque les Russes se réunissent pour discuter leurs problèmes, ils se servent du biélorusse, même si

[L'honorable M. Desruisseaux.]

tous ne sont pas familiers avec cette langue, parce qu'elle leur permet de communiquer ensemble et de se comprendre.

Une situation analogue existe en Allemagne, où l'on compte sept ou huit dialectes courants.

Le point que je veux faire ressortir est que ce multilinguisme n'a pas créé de difficultés dans ces pays, en fait, les étrangers ne s'en aperçoivent même pas. De plus, il y a bien des pays en Europe, en Amérique latine, en Asie et en Afrique où on apprend et parle deux langues ou plus, tout simplement parce que c'est pratique et qu'on a, en plus, l'avantage d'avoir une plus grande culture.

Nous devrions reconnaître les véritables valeurs culturelles qui existent aujourd'hui de par le monde et nous rendre compte que le prix que nous payons pour apprendre une autre langue est bien minime.

Tous ceux qui ont voyagé de par le monde peuvent vous dire qu'il est évidemment fort avantageux de connaître une seconde langue. Je désapprouve totalement la tendance qui a cours à l'heure actuelle dans la province de Québec à l'égard de l'unilinguisme. Une tendance de ce genre est destructive et négative et la plupart de ceux qui la cultivent sont des revanchards.

Comme je l'ai déjà dit en d'autres occasions, je demeure profondément inquiet de l'aide à l'unilinguisme qui provient d'une source aussi invraisemblable que celle des autorités du Québec. Et je dis à dessein que c'est probablement parce que le gouvernement du Québec a récemment annoncé une politique tendant à faire du français la langue de travail dans l'industrie. C'est une attitude négative et un pas en arrière pour les Québécois. Cette politique va nuire économiquement au Québec. Sur le plan industriel, nul doute que la province sera la perdante et elle le sera aussi, malheureusement, sur le plan culturel.

**L'honorable M. Choquette:** Bravo!

**L'honorable M. Desruisseaux:** Pour ma part, je vais combattre de toutes mes forces des politiques aussi rétrogrades qui voudraient limiter notre culture et réduire nos connaissances à une seule langue. Dans un pays jeune comme le Canada, nous devrions redouter à juste titre une désintégration de communications mutuellement profitables entre les Canadiens.

Il a été entendu lors de la troisième session que l'existence et l'indépendance de la Cour suprême seraient incorporées à la constitution. La conférence a aussi reconnu l'importance de la participation provinciale à la nomination de candidats aptes à nos tribunaux.

J'ai approuvé sans réserve ces propositions d'amendements. J'ai déjà donné mon point de vue sur le choix de la langue à utiliser en justice et dans les procédures judiciaires. J'espère que notre nouvelle constitution assurera ce choix. Sinon, comment pourrions-nous prétendre à l'égalité entre nous?

La nomination de nos juges avec la participation des provinces constituera, à mon avis, un important pas en avant.

En ce qui me concerne, je crois que la formule de la participation provinciale au choix des sénateurs peut être valable également pour l'examen des candidats au Sénat. Dans une véritable fédération, dans une démocratie authentique et reconnue, les provinces devraient en effet contribuer au choix des sénateurs qui ont entre autres